



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats nouvelle embauche

Question écrite n° 78121

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement à propos du contrat nouvelle embauche (CNE) qui ne facilite pas l'obtention d'un crédit. Une société de crédit a, en effet, enjoint ses collaborateurs à, je cite, « intégrer dans la catégorie des contrats temporaires, au même titre que les CDD, contrats d'intérim, d'apprentissage,... » le CNE. Le Premier ministre et vous-même aviez pourtant certifié que toutes les garanties seraient prises pour que les CNE ne soient pas pénalisés dans leur accès aux crédits. Or, aujourd'hui, si les crédits à la consommation d'un faible montant leur sont accessibles, il en est tout autrement pour des montants plus élevés. Ainsi, pour l'acquisition d'une voiture, bien souvent indispensable pour se rendre sur leur lieu de travail, l'attribution du crédit est régulièrement refusée. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il entend prendre afin d'accorder une vie sociale normale à tous les détenteurs d'un contrat temporaire. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

La profession bancaire a pris publiquement l'engagement de ne pas différencier les contrats nouvelles embauches (CNE) des contrats à durée indéterminée (CDI) classiques. La Fédération bancaire française a d'ores et déjà confirmé, dans un communiqué du 12 janvier 2006, qu'elle ne faisait pas de différence entre CNE et CDI, les considérant tous deux comme des contrats à durée indéterminée. Pour sa part, l'Association des sociétés financières a pris des engagements similaires en adressant une circulaire en ce sens à ses réseaux bancaires. La démarche de la profession bancaire fera l'objet d'un suivi régulier et vigilant afin que les résultats escomptés soient effectivement obtenus.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78121

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2005, page 10450

Réponse publiée le : 11 avril 2006, page 3941